

Comité Syndical du SEBB

Orientations budgétaires

Mercredi 11 mars 2015

Calcul de la participation fixe

| Postes | Coût prévisionnel | Agence % | Agence € | Région % | Région € | SEBB € |
|--------------------------------------|-------------------|----------|-----------------|----------|-----------------|-----------------|
| Animatrice salaire et charges | 38 100 € | 50% | 19 050 € | 30% | 11 430 € | 7 620 € |
| Animatrice Fonctionnement | 9 600 € | 50% | 4 800 € | 30% | 2 880 € | 1 920 € |
| Secrétaire salaire et charges | 14 500 € | 50% | 7 250 € | 0% | - € | 7 250 € |
| Secrétaire fonctionnement | 2 000 € | 50% | 1 000 € | 0% | - € | 1 000 € |
| Technicien salaire et charges | 45 100 € | 50% | 22 550 € | 30% | 13 530 € | 9 020 € |
| Technicien fonctionnement | 10 000 € | 50% | 5 000 € | 30% | 3 000 € | 2 000 € |
| Emprunt et indemnités (non financés) | 19 050 € | | | | | 19 050 € |
| Total | 138 350 € | | 59 650 € | | 30 840 € | 47 860 € |

- 47860 € reste à charge réel du SEBB soit 5982,5 € par syndicat,
- Décision du 16 octobre 2014 : participation SEBB : 4800 €.

Autre mode de calcul de la participation fixe

- Méthode de calcul présentée lors de la réunion avec le Syndicat de la Cisse, basée sur :
 - 4/10 population,
 - 2/10 surface du bassin versant,
 - 3/10 linéaire Beuvron Cosson,
 - 1/10 linéaire affluents.

Résultats :

| | | |
|---------------|---------|-----------------|
| Beuvron Amont | 25,54% | 9 807 € |
| Bas Cosson | 14,37% | 5 518 € |
| Bièvre | 6,01% | 2 308 € |
| Centre Cosson | 3,74% | 1 436 € |
| Bassin Cosson | 17,93% | 6 885 € |
| Beuvron Aval | 7,69% | 2 953 € |
| Centre Amont | 12,05% | 4 627 € |
| Centre Aval | 12,67% | 4 865 € |
| Total | 100,00% | 38 400 € |

| | | |
|---------------|---------|-----------------|
| Beuvron Amont | 25,54% | 12 223 € |
| Bas Cosson | 14,37% | 6 877 € |
| Bièvre | 6,01% | 2 876 € |
| Centre Cosson | 3,74% | 1 790 € |
| Bassin Cosson | 17,93% | 8 581 € |
| Beuvron Aval | 7,69% | 3 680 € |
| Centre Amont | 12,05% | 5 767 € |
| Centre Aval | 12,67% | 6 064 € |
| Total | 100,00% | 47 860 € |

Prévisionnel de la participation fixe du prochain contrat territorial

- Salaires et charges et fonctionnement : 180910 €
- Indemnités diverses : 20750 €
- Remboursement de l'emprunt : 40793,39 €

- Soit une participation fixe moyenne de 6061 €/an/
syndicats.

Planning des travaux 2015

Validé en comité syndical du 16 octobre 2014

Le planning des travaux 2015 sera défini comme suit : jours de travail répartis de la façon suivante entre les syndicats :

- Syndicat du Beuvron Amont 30 jours
 - Syndicat du Beuvron Centre Amont 33 jours
 - Syndicat du Beuvron Centre Aval 31 jours
 - Syndicat du Beuvron Aval 8 jours
 - Syndicat de la Bièvre 10 jours
 - Syndicat Bas cosson 8 jours
 - Syndicat Centre cosson 17 jours
 - Syndicat du Bassin du Cosson du Loiret 79 jours
- Soit un total de 216 jours**
- Prévoir également pour chaque syndicat : **1 jour SEBB – 1 jour Jussie et 10 jours pour les interventions ponctuelles.**

Tarifs 2015

Validé en comité syndical du 16 octobre 2014

- Participation fixe annuelle par syndicat adhérent : 4 800 €
- Coût d'une journée de travail par équipe : 526 €
- Coût d'une journée équipe prestation non subventionnée : 728 €
- Coût d'une journée équipe jussie : 526 €
- Coût d'une journée du technicien de rivière: 315 €



Les aides 2015

L'année 2015 est une année de transition entre deux contrats territoriaux. Le programme d'actions du futur contrat est en phase de validation.

Lors de cette année de transition, les financements des postes de technicien et d'animatrice sont assurés. Les postes des agents, assimilés aux travaux, en revanche, ne sont pas financés par l'Agence de l'Eau.

Le Conseil Général de Loir-et-Cher participe exceptionnellement au programme d'éradication de la Grenouille taureau.

Les dépenses 2015

- Investissement

Solde des études : CONTINUITE ECOLOGIQUE : 17 920 €
BILAN – CONTRAT DE BASSIN : 28 696 €

- Fonctionnement

l'équipe technique :

Renouvellement du matériel (tronçonneuses, treuil ...)
Vêtements de travail et de sécurité
Formation CACES

Animation :

Mise en place des journées de formation certiphyto
Communication : établissement du journal,
manifestation, expositions ...
Renouvellement du matériel informatique

Technicien de rivières

Renouvellement du matériel informatique
Vêtements de travail et de sécurité
Formation CACES
Travaux bureau (peinture et sol)

Secrétariat

Renouvellement du matériel informatique

COMPOSITION DU PERSONNEL SYNDICAL 2015

1 animatrice : à temps partiel sur autorisation à 80 %
1 technicien de rivière : à temps complet
1 chef d'équipe : à temps complet
1 chef d'équipe suppléant : à temps complet
2 agents d'entretien des rivières : à temps complet

PERSONNEL MIS A DISPOSITION

Secrétaire 11/35^{ème} avec la commune de Bauzy
Agent d'entretien (ménage) 2/35^{ème} avec la commune de Bracieux

Protection sociale des Agents - participation

Nombre d'agents : 6 agents
adhésion mutuelle labellisée : agents

La plus basse du département :
Exemple de 5 € / mois : $5 \times 6 = 30 \text{ €} \times 12 \text{ mois}$ soit 360 € / an

Communauté du grand Chambord :
Exemple de 10 € : $10 \times 6 = 60 \text{ €} \times 12 \text{ mois}$ soit 720 € / an

Moyenne du département
Exemple de 20 € : $20 \times 6 = 120 \text{ €} \times 12 \text{ mois}$ soit 1440 € / an

Adhésion au CNAS

Si adhésion au 1^{er} janvier 2015

Montant plancher CNAS par agent : 197.89 € par agent soit 1187.34 €

Puis les années suivantes calcul de la Masse salarial CA N-1 X 0.86 % /
nbre agent = X

Calcul pour 2015 :

Masse salariale 2014 : 139005 x 0.86 % / 6 agents = 199.24 €

Montant plancher : 197,89 € / montant ca : à calculer chaque année /
montant plafond : 270 €

Equipe technique – agents en CDI

Technicien – chef d'équipe – chef d'équipe suppléant et 2 agents d'entretien

Pas de plan de carrière – réflexion à prévoir si contrat territorial ou fonctionnariser

Déjà acquis :

- Délibération de principe : Augmentation de salaire selon augmentation du SMIC
- Prime modulable : $\frac{1}{4}$ traitement brut : juin et décembre - critères d'attribution
Ponctualité, relationnel, absence ...
- Frais de panier : 6.20 € repas

Animatrice du contrat de bassin

- Ingénieur stagiaire depuis le 1/11/2014
Stagiaire jusqu'au 16 juin 2015
- A l'issue de cette période de stage : Décision à prendre : info du CDG 41
- Titularisation à partir du 17 juin 2015
- Refus de titularisation : saisie de CAP avant le 26 mars

Secrétariat : fin de MADDS au 31/12/2015

Entre la commune de Bauzy et le SEBB

- Décision à prendre : démarches auprès du CDG 41 en septembre 2015 : 3 mois avant expiration
- Renouvellement – démarche à prendre au SEBB et BAUZY
- SEBB MADDS avec le SBCAV pour 0.5/35ème